



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
2 Février 2022**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CEAUX-EN-LOUDUN
1, Place de l'Eglise
86200 CEAUX-EN-LOUDUN
Téléphone : 05.49.22.52.48.
CEAUX-EN-LOUDUN@DEPARTEMENT86.FR

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Jean-Marie ACIER, Adjoint ; Bruno LIAIGRE, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Katia FIORILLO, François MEUNIER, Jean-Luc GALLET

Excusés : M. Mmes Juliette BIGOT épouse BOURDIER ayant donné pouvoir à Jean-Luc GALLET, Jérôme AOUATE ayant donné pouvoir à Hervé BERTHON, Alicia DUPRÉ ayant donné pouvoir à Régis SAVATON, Nicolas BOISSELLIER ayant donné pouvoir à Katia FIORILLO, Nicolas AUBERT ayant donné pouvoir à Jean-Marie ACIER, Audren REIGNER

Secrétaire : M. Jean-Luc GALLET

A 18h30, M. SAVATON Régis, Maire, ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. Jean-Luc GALLET est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 Commerce bar restaurant : Etude de devis pour travaux de désamiantage supplémentaire :

Le maire expose que le diagnostic approfondi concernant la présence d'amiante dans l'immeuble a révélé la présence d'amiante dans la colle de la faïence de la salle de bain.

Le désamiantage avant travaux étant obligatoire, l'entreprise retenue lors du marché a fourni un devis hors marché pour un montant de 16 580 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Accepte le devis de l'entreprise DDMH, 24 Rue du Stade 17250 Saint-Porchaire pour un montant de 16 580 € HT,*
- *Autorise le maire à signer tout document administratif relatif au dossier.*
- *Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.*

2 Orientation budgétaire :

Le Maire informe que le Conseil Départemental a voté une dotation de 20 200 € à la commune au titre du volet 3 du dispositif d'accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne (ACTIV').

Afin d'utiliser au mieux cette dotation, nous avons la possibilité de déposer jusqu'à 3 dossiers avant le 31 mars 2022.

Le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur des projets pouvant être engagés via cette dotation.

3 Recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne relais 4G Fixe :

Dans le cadre du dispositif d'extension de la couverture en « 4Gfixe », SFR et BOUYGUES TELECOM ont signé un accord de partage en 2014 ayant pour objectif l'amélioration et la densification de leur couverture réseau respective. Dans ce contexte, Bouygues Télécom est missionné pour rechercher et déployer cette nouvelle antenne-relais sur la commune. Le maire présente la zone géographique concernée pour l'implantation de cette antenne sur le nord de la commune.

Après recherche de parcelles appartenant à la commune dans la zone, la parcelle Section Q n° 195, paraît convenir.

A ce stade, il ne s'agit que d'une opération de prospection et aucune décision n'a encore été prise. Cette seconde antenne (en complément à celle qui va être érigée au niveau du stade) viendrait compléter une bonne répartition du réseau de la commune et offrirait par ailleurs aux utilisateurs de « box » ayant un réseau filaire peu performant, le bénéfice d'une connexion directe « wifi » sur cette seconde antenne (uniquement pour les abonnés SFR et Bouygues).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.
Certifié exact, à Ceaux-en-Loudun, le 3 Février 2022.

Le Maire,
Régis SAVATON



